



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

GREFFIÈRE

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 23 NOVEMBRE 2017**

MAIRE

Une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Stanstead a eu lieu le **VINGT-TROISIÈME** jour du mois de **NOVEMBRE** de l'an **DEUX MILLE DIX-SEPT** à 16 h 30 et à l'endroit habituel des sessions.

SONT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les conseillers suivants, à savoir :

Paul Stuart, Hélène Hamel, Joshua Richer, Frances Bonenfant et Guy Ouellet.

EST ABSENTE la conseillère *Deborah Bishop.*

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Philippe Dutil.

La directrice générale, Me Karine Duhamel, et la greffière, Me Valérie Manseau, sont également présentes, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes.*

Il n'y a aucune personne dans l'assistance.

1.0

OUVERTURE DE LA SÉANCE (1.0)

Monsieur le Maire, Philippe Dutil, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et à l'assemblée et déclare l'ouverture de la séance. Il est 16 h 30. Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation au plus tard 24 heures avant la tenue de la séance conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes.*

2.0

2017-11-8369

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2.0)

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par Hélène Hamel

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

ADOPTÉE

3.0

2017-11-8370

Nomination de la directrice générale pour agir à titre de greffière aux fins de la séance extraordinaire du 23 novembre 2017 (3.0)

Note :

Ce point est retiré puisque la greffière, Me Valérie Manseau, assiste à l'assemblée.



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 23 NOVEMBRE 2017**

4.0
2017-11-8371

Octroi d'un mandat de services professionnels d'ingénierie pour la réfection de la chaussée et des services d'égout et d'aqueduc de la rue Phelps (entre la rivière et la rue Lee), de la rue Baxter et de la rue Church (entre le boulevard Notre-Dame Ouest et la rue Phelps) – Appel d'offres n° 2017-63 (4.0)

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a lancé, le 13 octobre 2017, l'appel d'offres public n° 2017-63 pour l'octroi d'un mandat de services professionnels d'ingénierie pour la réfection de la chaussée et des services d'égout et d'aqueduc de la rue Phelps (entre la rivière et la rue Lee), de la rue Baxter et de la rue Church (entre le boulevard Notre-Dame Ouest et la rue Phelps) conformément à la résolution 2017-10-8307;

CONSIDÉRANT QU'un avis à cet effet a été publié dans l'édition du 11 octobre 2017 du journal *Le Reflet du Lac* ainsi que dans le site Internet du système électronique d'appel d'offres (SÉAO) le 13 octobre 2017 sous le numéro de référence 1109442;

CONSIDÉRANT QU'un addenda a été émis en date du 27 octobre 2017 et publié dans le site Internet du système électronique d'appel d'offres (SÉAO);

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) soumissions ont été reçues, soit celles des entreprises Avizo, Cima +, Les consultants S.M. et WSP;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a procédé à l'ouverture publique des soumissions le 3 novembre 2017 à 11 h 01;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a procédé à l'analyse des soumissions et que seulement trois (3) des quatre (4) soumissions se sont avérées conformes, soit celles des firmes Les consultants S.M., Cima + et WSP;

CONSIDÉRANT QU'après étude par le comité de sélection, les trois soumissionnaires conformes ont obtenu un pointage intérimaire supérieur à 70 points, ce qui a permis l'ouverture des enveloppes scellées contenant l'offre de prix aux montants suivants, lesquels incluent les taxes :

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix total (taxes incluses)</u>
Les consultants S.M.	120 689,26 \$
Cima +	99 763,81 \$
WSP	84 851,55 \$

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire du comité de sélection a remis son rapport au conseil municipal conformément à l'article 573.1.0.12 de la *Loi sur les cités et villes*;

***Il est proposé par Guy Ouellet
Appuyé par Frances Bonenfant
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)***

QUE le conseil, après avoir pris connaissance du rapport de la secrétaire du comité de sélection, octroie le contrat relatif au mandat de services professionnels d'ingénierie pour la réfection de la chaussée et des services d'égout et d'aqueduc de la rue Phelps (entre la rivière et la rue Lee), de la rue Baxter et de la rue Church (entre le boulevard Notre-Dame Ouest et la rue Phelps) au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final soit la firme WSP pour la somme totale de **84 851,55 \$**, taxes incluses, et ce, selon les spécifications du devis soumis par la Ville. Le montant de la dépense est à prévoir à la taxe sur l'essence et la contribution du Québec 2014-2018.

ADOPTÉE



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

GREFFIÈRE

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 23 NOVEMBRE 2017**

MAIRE

5.0
2017-11-8372

Transaction dans le cadre du litige avec l'entreprise Roche Construction (5.0)

CONSIDÉRANT QUE le conseil, par la résolution 2017-07-8222, a confié un mandat spécifique à la firme Archambault Adel Trudel afin de mener les négociations avec la partie adverse, Roche Construction, pour le bénéfice de la Ville et du Collège Stanstead;

CONSIDÉRANT QUE les négociations se sont soldées par une entente acceptée par les parties;

*Il est proposé par Guy Ouellet
Appuyé par Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le conseil mandate et autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale, ou en son absence la greffière, à signer pour et au nom de la Ville l'entente intervenue entre les parties dans le cadre du litige avec l'entreprise Roche Construction.

QUE l'entente met définitivement fin au litige entre les parties.

ADOPTÉE

6.0

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (6.0)

Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*.

NOM

SUJET

7.0

POINTS EN SUSPENS (7.0)

8.0
2017-11-8373

LEVÉE DE LA SÉANCE (8.0)

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Guy Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE la séance soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités. Il est 16 h 50.

ADOPTÉE

Respectueusement soumis,

Philippe Dutil,
Maire

Me Valérie Manseau,
Greffière